Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260219-20260201-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-02-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 19 février 2026

OBJET : résiliation anticipée du bail du local commercial sis 4 rue de Bellevue

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Secrétaire de séance : BOIZARD Laure

Monsieur le Maire informe que le restaurant Le P'tit Gueuleton (SARL Les Trois Ailes) a cessé son activité le 31 janvier dernier et demande de résilier son bail à cette date sans effectuer de préavis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur la résiliation anticipée de ce bail sans préavis ni contrepartie financière.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 23 février 2026

Le Maire,